



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 26 mai 2021

### France Relance – Déploiement des dispositifs en faveur de la culture dans la Vienne

La culture a été durablement touchée par la crise sanitaire et les confinements successifs. En plus des mesures d'urgence, le Gouvernement a annoncé, le 3 septembre dernier, un plan de relance comportant un volet dédié à la culture et doté de **2 milliards d'euros**. Ce volet se décline en cinq grandes priorités : la relance du patrimoine, la reconquête du modèle français de création et de diffusion artistique, le soutien de l'emploi artistique, la modernisation des filières culturelles et la mise en place d'une stratégie d'avenir pour l'ensemble des industries culturelles et créatives.

#### Le plan de relance pour la culture dans la Vienne

##### 1. Plan de relance culture – Investissement

La Scène Nationale de Poitiers – TAP, grâce à un soutien de 100 000 €, va renouveler son parc de matériels informatiques et son serveur, afin de réaliser des économies réelles quant à la gestion des ressources et réduire son empreinte écologique.

Cette aide de l'État s'inscrit dans le cadre du « fonds de transition écologique » du plan de relance culture – investissement.

##### 2. Plan de relance culture – Fonctionnement

En matière de soutien à la création dans le domaine du spectacle vivant, l'État a mis en place un vaste programme de soutien, qui va en priorité aux artistes et aux équipes indépendantes. Pour les équipes implantées dans la Vienne, ce sont d'ores et déjà plus de 105 000 € qui ont été accordés.

Parmi les compagnies soutenues par le plan de relance culture – fonctionnement : Cie Veilleur, Cie Production Merlin, Cie Elvis Alatac – Pier Procheron, Cie La Cavale, Archipels – Cie Dominique Pifarely, Ensemble Ars Nova, Cie L'homme debout...

Ces premières aides seront prochainement complétées par des aides aux acteurs des secteurs chorégraphiques et musicaux dans le cadre d'appels à projets lancés ou en cours par la DRAC Nouvelle-Aquitaine :

2 appels à projets danse en cours

- Appel à projets plan de relance danse 2021 – Résidences chorégraphiques, doté d'une enveloppe de 95 000 €
- Appel à projets plan de relance danse 2021 – Reprise de l'activité artistique, doté d'une enveloppe de 250 000 €.

3 appels à projets musique en cours

- Appel à projets Relance de l'activité artistique musicale, doté d'une enveloppe d'environ 350 000 €
- Appel à projets Coopération et coproduction territoriale musique, doté d'une enveloppe de 440 000 €
- Appel à projets Lieux et labels musique, doté d'une enveloppe de 350 000 €.

**Cabinet de la préfète**

**Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



### 3. Plan de relance – Livre

Parmi les dispositifs mis en œuvre dans le cadre du plan de relance livre en Nouvelle-Aquitaine, une enveloppe de 150 000 € sera mobilisée en 2021 pour accompagner une vingtaine de librairies dans leur effort de modernisation. Cette enveloppe permet notamment au réseau des librairies indépendantes de mieux organiser leurs plateformes de vente à distance et d'améliorer leurs performances. A ce stade, aucune librairie implantée dans la Vienne n'est concernée par ce dispositif.

En revanche, dans le cadre du plan de relance livre, le CNL – Centre National du Livre a mis en place une aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques. Cette mesure soutiendra les acquisitions des bibliothèques des collectivités territoriales, auprès des librairies de proximité, maillon essentiel du commerce culturel dans les territoires. Les collectivités de la Vienne sont invitées à se saisir de ce dispositif en se rapprochant du CNL.

### 4. Plan de relance – Enseignement supérieur « culture »

Des crédits exceptionnels accompagnent 8 établissements en Nouvelle-Aquitaine amenés à repenser leurs modes de transmission (cours en distanciel pour les étudiants), avec des outils adaptés (captation, réseau wifi amplifié, mise à disposition de matériels informatiques...), dont 2 dans la Vienne :

- Pôle Aliénor (Poitiers) – enseignement supérieur musique, à hauteur de 15 000 €
- EESI – École Européenne supérieure de l'image (Poitiers et Angoulême), à hauteur de 30 000 €.

### 5. Plan de relance – FRAC (fonds d'acquisition)

L'enrichissement des collections des FRACs a pour but de soutenir les artistes – auteurs de la filière « arts visuels » à l'échelle nationale et internationale, en améliorant les conditions d'achat (prise en compte des droits d'auteur et de monstration dès l'entrée de ces œuvres dans les collections des FRACs).

Une enveloppe globale de 215 000 € sera répartie entre les trois FRACs implantés en Nouvelle-Aquitaine

- FRAC Nouvelle-Aquitaine MECA (Bordeaux) : 80 000 €
- FRAC Artothèque Nouvelle-Aquitaine (Limoges) : 80 000 €
- FRAC Poitou-Charentes (Angoulême (16) – Linazay(86)) : 65 000 €.



**Cabinet de la préfète  
Bureau de la communication  
interministérielle**

Mél [anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr](mailto:anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers